

**REGLEMENTATION
GÉNÉRALE
DES
COMPÉTITIONS
SPORTIVES**

**Xes JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

PREAMBULE

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009, la France en 2013, la Côte d'Ivoire en 2017, et la République Démocratique du Congo (RDC) en 2023, l'Arménie accueillera la Xes édition des Jeux de la Francophonie, à Erevan, du 23 juillet au 1e août 2027.

Placé sous les signes de la solidarité, de la diversité et de l'excellence, ce grand rendez-vous culturel, sportif et de création, offrira, une fois de plus, l'occasion à la Jeunesse francophone de se dépasser et de rivaliser dans un esprit d'échange, de partage et de découverte.

Le présent document définit la réglementation et les modalités de pré-sélections et de sélections retenues pour chacun des sports inscrits à la 10e édition des Jeux de la francophonie. Il vise à en informer les États et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Cette réglementation sera ensuite reprise intégralement au niveau des manuels techniques qui seront mis à la disposition des États et gouvernements par le CNJF dans chaque discipline.

Table des matières

REGLEMENTATION GENERALE.....	4
1. Conditions générales de participation.....	4
2. Programme.....	4
3. Organisation des compétitions.....	5
4. Sélection et nombre de concurrents.....	5
5. Inscription - Annulation.....	8
6. Officiels internationaux.....	8
7. Remise des médailles.....	8
8. Réclamations - Litiges.....	9
9. Rémunérations.....	10
10. Causes de disqualification.....	10
11. Contrôles.....	10
12. Obligations du CNJF.....	10
REGLEMENTATION SPECIFIQUE.....	11
1. Athlétisme.....	11
2. Para athlétisme.....	14
3. Basket 3X3.....	17
4. Basket fauteuil 3X3.....	19
5. Football.....	21
6. Judo.....	23
7. Haltérophilie.....	26
8. Tennis de table.....	29
9. Le Breaking.....	32
10. Echecs.....	35

REGLEMENTATION GENERALE

1. Conditions de participation

- a. Tous les États et gouvernements membres de plein droit, observateurs ou associés de l'OIF sont habilités à inscrire des athlètes aux compétitions sportives selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).
- b. Les participants doivent :
 - Être ressortissants des États ou gouvernements membres, observateurs ou associés de l'OIF ;
 - Posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État ou gouvernement qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
 - Respecter les conditions d'âge propres à chaque discipline, définies ci-après.
- c. Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.
- d. Chaque État ou gouvernement participant pourra inclure, en fonction de ses besoins, un.e physiothérapeute et un médecin au sein de sa délégation.

2. Programme

Les Xes Jeux de la Francophonie comprennent 10 Sports.

EPREUVES :

- **Athlétisme** (h/f, 18-35 ans)
- **Para athlétisme** (h/f, 18-35 ans)
- **Basket 3X3** (h/f, 18-35 ans)
- **Basket fauteuil 3X3** (18-35 ans)
- **Football** (h/f, 18- 20 ans)
- **Judo** (h/f, 18-35 ans)
- **Haltérophilie** (h/f, 18-35 ans)
- **Tennis de table** (h/f, 18- 35 ans)
- **Le Breaking** (h/f, 18-35 ans)
- **Echecs** (h/f, 18-35 ans)

3. Organisation des compétitions

Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué technique spécialement nommé à cet effet. Toutefois, le CIJF pourra adopter certaines solutions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, seront agréés par les fédérations internationales (sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

4. Sélection et nombre de concurrents

Les modalités de sélection sont établies suivant les critères des fédérations internationales.

Pour chaque compétition inscrite au programme, le CIJF a fixé un nombre maximum de participants afin de garantir une durée et une envergure appropriées à l'organisation des Jeux de la Francophonie par tout État ou gouvernement de l'espace francophone.

DISCIPLINES	NOMBRE DE CONCURRENTS PARTICIPANTS
Athlétisme (h/f, 18-35 ans) 23 épreuves masculines et 23 épreuves féminines	Chaque pays peut inscrire au maximum 3 athlètes par épreuve, à condition qu'ils aient réalisé les minima définitifs. Tout État ou gouvernement ne disposant pas d'athlète ayant réalisé les minima pourra être représenté en invitant un maximum de 2 athlètes femmes et 2 athlètes hommes.
Para athlétisme (h/f, 18-35 ans) 3 épreuves masculines et 4 féminines	Chaque pays peut inscrire au maximum 3 athlètes par épreuve, à condition qu'ils aient réalisé les minima définitifs. Tout État ou gouvernement ne disposant pas d'athlète ayant réalisé les minima pourra être représenté en invitant un maximum de 2 athlètes femmes et 2 athlètes hommes.
Basketball 3X3 (h/f, 18-35 ans)	12 équipes féminines et 12 équipes masculines. Chaque équipe est composée de 3 joueur.euses et d'1 remplaçant.e.
Basket fauteuil 3x3 (h/f, 18-35 ans)	12 équipes féminines et 12 équipes masculines. Chaque équipe est composée de 3 joueur.euses et 1 remplaçant.e.
Football (h/f 18- 20 ans)	8 équipes féminines et 8 équipes masculines. Chaque équipe est composée de 20 joueur.euses.
Judo (h/f, 18-35 ans) 7 catégories masculines et 7 catégories féminines	Chaque État ou gouvernement peut inscrire 1 athlète maximum par catégorie.
Haltérophilie (h/f, 18-35 ans) 8 catégories masculines et 8 catégories féminines	Chaque État ou gouvernement peut engager 8 hommes et 8 femmes au maximum.

Tennis de table (h/f, 18-35 ans)	Chaque État ou gouvernement peut inscrire 1 équipe composée d'1 homme et d'1 femme.
Le Breaking (h/f, 18-35 ans)	16 équipes (16 B-boys et 16 B-girls). Chaque équipe est composée d'1 homme et d'1 femme.
Echecs (h/f, 18-35 ans)	40 équipes. Chaque équipe est composée d'1 homme et d'1 femme.

5. Inscription – Annulation

- a) Si une compétition ou épreuve doit être annulée, le CIJF le portera immédiatement à la connaissance de chaque État ou gouvernement concerné.
- b) Les États ou gouvernements sont tenus de porter à la connaissance des athlètes le règlement spécifique à leur discipline.

6. Officiels internationaux

- **Le jury**

- a) Pour chaque discipline sportive, le CIJF, avec le délégué de la fédération internationale, constitue un jury qui a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.
- b) Pour chaque discipline sportive, des arbitres internationaux sont nommés par les Fédérations sportives internationales.
- c) La présence de l'expert du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.
- d) Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
- e) Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

- **Le Comité d'appel**

Le Comité d'appel, sous l'autorité du ou de la Directeur.trice du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international.

Ses décisions sont sans appel.

7. Remise des médailles

Pour chaque compétition sportive, sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze. Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement suivant les modalités à propres chaque discipline. Elles se déroulent sur le site des compétitions.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- Les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole ;
- Si possible, cette cérémonie a lieu immédiatement après l'épreuve dans les conditions suivantes :
 - Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la Tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux ;
 - Le vainqueur occupe la marche centrale et la plus haute du podium, tandis que le deuxième est placé sur une marche légèrement plus basse à sa droite et le troisième sur une marche encore plus basse à sa gauche ;
 - Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central, celui du deuxième sur le mât à sa droite et celui du troisième sur le mât à sa gauche, suivant le même ordre que le podium ; pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de l'État ou gouvernement du vainqueur, les trois (3) concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

8. Réclamations - Litiges

Un Comité d'Appel, sous l'autorité du ou de la Directeur.trice du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des arbitres internationaux. Il peut être saisi par :

- Le Représentant de la fédération internationale concernée ;
- Le Directeur du CNJF ;
- Le Chef d'une des délégations.

Ses décisions sont sans appel.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures après l'événement, et préciser la décision contestée ou le litige concerné.

Pour tout litige d'ordre technique, les dispositions des manuels techniques en vigueur font référence.

9. Rémunérations

Les concurrents participant aux Jeux de la Francophonie ne recevront aucune rémunération.

Les officiels techniques des compétitions sportives recevront une rémunération du CNJF, qui sera établie après une concertation entre le CIJF et les fédérations

internationales. Les modalités seront transmises préalablement à l'acceptation définitive de chaque officiel concerné.

10. Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

Chaque Etat ou gouvernement participant doit s'assurer que ses athlètes inscrits respectent les critères de qualification pour les Jeux de la Francophonie.

11. Contrôles

Des contrôles antidopage et tout autre test qui pourrait être nécessaire sont effectués conformément aux prescriptions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et de la commission médicale internationale du CIJF et aux règlements des différentes fédérations sportives internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

12. Obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :

- l'accueil, l'hébergement et la restauration ;
- le transport local ;
- le centre des médias ;
- les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture, de Gala des Lauréats et de clôture ;
- le service médical et le contrôle anti-dopage ;
- la sécurité ;
- les assurances sur le territoire ;
- la promotion des Jeux de la Francophonie sur son territoire national ;
- l'accréditation ;
- la billetterie ;
- le protocole.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

CETTE RÉGLEMENTATION DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE COMMUNIQUÉE AUX SPORTIFS PRÉ-SÉLECTIONNÉS PAR LEUR ÉTAT OU GOUVERNEMENT.

ATHLÉTISME

La compétition d'athlétisme a été au programme de toutes les éditions des Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise les épreuves en collaboration avec World Athletics, dans le respect de sa réglementation.

Les épreuves sont organisées sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par World Athletics.

Formats de compétition

La compétition d'athlétisme se déroulera sur cinq (5) jours consécutifs.

Vingt-trois (23) épreuves féminines et vingt-trois (23) épreuves masculines ont été retenues pour la compétition d'athlétisme de cette édition des Jeux.

Chacune des épreuves composant la discipline ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins huit (8) concurrent.e.s ou équipes engagé.e.s, à l'exception des épreuves de semi-marathon et de marche pour lesquelles un minimum de quinze (15) concurrents par épreuve est demandé.

Pour être autorisé à participer aux compétitions d'athlétisme des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 à 35 ans le jour de la compétition.

Qualifications et inscription

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie peut engager un maximum de trois (3) athlètes par épreuve sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minima retenus pour les Xes Jeux de la Francophonie.

Ceux ne disposant pas d'athlète ayant réalisé les minima pourront être représentés en invitant un maximum de deux (2) athlètes féminines et deux (2) athlètes masculins.

Minimas retenus pour les Xes Jeux de la Francophonie :

Hommes	Épreuves	Dames
10''54	100 m	11''94
21''24	200 m	24''24
46''64	400 m	54''94
1'49''	800 m	2'8''5
3'45''	1 500 m	4'24''
14'00''	5 000 m	16'40''
29'20''	10 000 m	34'30
14''34	100 m/110 m haies	14''34
51''54	400 m haies	59''64
8'45''	3 000 m steeple	10'40''
1h08'	Semi-marathon	1h22'
2,15 m	Hauteur	1,78 m
7,60 m	Longueur	6,10 m
15,50 m	Triple-saut	12,75 m
5,00 m	Perche	3,70
16,80 m	Poids	14,50 m
52,00 m	Disque	45,00 m
60,00 m	Marteau	55,00 m
69,00 m	Javelot	46,00 m
7 000 pts	Décahlon	
	Heptathlon	5 000 pts
40''80	Relais 4x100	47''00
3'14''	Relais 4x400	3'50''
1h35'	Marche 20km	1h55'

Les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées dans le Respect des Règles de World Athletics, dument autorisées par World Athletics, ses associations Continentales ou l'une de ses fédérations (World Ranking Competitions). Les performances réalisées lors d'épreuves mixtes pourront être acceptées exceptionnellement si les conditions édictées à la Règle T.R. 9 de World Athletics sont respectées.

Pour tous les concours et les courses de 400 m et plus les performances en salle seront acceptées.

Pour les épreuves de marche, les performances sur piste seront acceptées.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves d'athlétisme ont lieu en trois (3) temps :

- Inscriptions quantitatives : jusqu'au **28 février 2027** ;
- Inscriptions nominatives (liste longue) : jusqu'au **28 avril 2027** ;
- Inscription nominative (liste courte définitive) : jusqu'au **28 juin 2027** ;

Les performances qualificatives, conformes aux minima indiqués ci-dessus, devront être réalisées **entre le 30 mai 2026 et le 27 juin 2027**.

Informations générales

Affectation des arbitres

Conformément aux règles de la fédération internationale et sur proposition du ou de la délégué.e Technique, le CIJF nommera les personnes suivantes remplissant les conditions définies par World Athletics à savoir :

- Trois (3) membres du Jury d'Appel ;
- Cinq (5) ITO/ATO ;
- Quatre (4) Juges de marche ;
- Un (1) Secrétaire ;
- Un (1) Mesureur des courses hors stades.

PARA ATHLÉTISME

Le Para athlétisme a été intégré pour la première fois à la programmation officielle des Jeux de la Francophonie en tant que discipline sportive lors de la 7e édition des Jeux organisée à Nice en 2013. Il a depuis été inscrit au programme de toutes les éditions suivantes.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise les épreuves en collaboration avec World Para Athletics (WPA), dans le respect de sa réglementation.

Les épreuves se déroulent sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par WPA.

Format de compétition

La compétition de para athlétisme se déroulera sur cinq (5) jours consécutifs. Elle peut se dérouler en même temps que la compétition d'athlétisme.

Les épreuves retenues concernant la compétition du para athlétisme des Xes Jeux sont :

- H 200 mètres (T42 à T47 & T61 à T64) ;
- H saut en longueur (T42 à T47 & F61 à F64) ;
- H lancer du javelot 800 g (F42 à F46 & F61 à F64) ;
- F 100 mètres (T11-12 & T13) ;
- F saut en longueur (T11-12 & T13) ;
- F lancer du poids 3 kg (F40-41) ;
- F lancer du disque 750g (F40-41).

Chacune des épreuves composant la discipline para athlétisme ne sera maintenue au programme que s'il y a au moins trois (3) athlètes de deux (2) pays différents.

Pour être autorisé à participer aux compétitions de para athlétisme des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 à 35 ans le jour de la compétition.

Le format de la compétition pourra être modifié par le ou la délégué.e technique.

Sélections et inscription

Processus de sélection et d'inscription

Le CIJF, en collaboration avec World Para Athletics, procède à la sélection des États ou gouvernements pour participer au tournoi des Xes Jeux de la Francophonie.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie peut engager un maximum de trois (3) athlètes par épreuve, ayant réalisés les minimas requis.

Ceux ne disposant pas d'athlète ayant réalisé les minimas pourront être représentés en invitant un maximum de deux (2) athlètes féminines et deux (2) athlètes masculins.

Pour être éligibles aux épreuves de para athlétisme, en dehors des autres conditions et du critère d'âge, les athlètes doivent :

- Être enregistrés à World Para Athletics ;
- Et être licenciés pour l'année 2027.

Minimas retenus pour les Xes Jeux de la Francophonie :

ÉPREUVES HOMMES		
T42 : 29"00 T43-44 : 26"40 T45 : 25"80 T46-47 : 25"80	200 mètres	T61 : 29"00 T62 : 26"40 T63 : 25"00 T64 : 26"40
T42 : 5,00 m T43-44 : 5,60 m T45 : 5,00 m T46-47 : 5,80 m	Saut en longueur	T61 : 5,00 m T62 : 5,60 m T63 : 5,00 m T64 : 5,60 m
F42 : 33,00 m F43-44 : 35,00 m F46 : 36,00 m	Javelot	F61 : 33,00 m F62 : 35,00 m F63 : 33,00 m F64 : 35,00 m
DAMES		
T11 : 15"30 T12 : 15"15 T13 : 15"00	100 mètres	
T11 : 3m00 T12 : 3m30 T13 : 4m00	Saut en longueur	
F40 : 14m00 F41 : 14m00	Lancer du disque 750g	
F40 : 4m50 F41 : 4m50	Lancer du poids 3 kg	

Les performances doivent être réalisées lors de compétitions reconnues par World Para Athletics, respectant intégralement les Règles Techniques de World Para Athletics et dûment autorisées par World Para Athletics, ses organisations

régionales ou ses fédérations membres (compétitions de type World Para Athletics Recognized Competitions ou WPA Sanctioned Competitions).

Les performances réalisées lors d'épreuves mixtes (regroupant différentes classes de handicap ou genres) pourront être acceptées, sous réserve du respect des conditions prévues par les règles applicables, notamment en matière d'équité et de classement.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves de para athlétisme ont lieu en trois (3) temps :

- Inscriptions quantitatives : jusqu'au **28 février 2027** ;
- Inscriptions nominatives (liste longue) : jusqu'au **28 avril 2027** ;
- Inscription nominative (liste courte définitive) : jusqu'au **28 juin 2027**.

Les qualifications se feront suivant les minima ci-dessus. Ces performances qualificatives devront être réalisées **entre 30 mai 2026 et le 27 juin 2027**.

Information générale

Affectation des arbitres

Conformément aux Règles de la Fédération internationale et sur proposition du la ou du délégué.e technique, le CIJF nommera les personnes suivantes remplissant les conditions définies par World Para Athletics à savoir deux (2) WPA ITO/ATO.

Accompagnateurs

Chaque délégation pourra éventuellement prévoir un (1) guide accompagnateur par athlète engagé pour les classifications 11, 12 et 13.

BASKET 3X3

Le Basket 3X3 fera son entrée au programme officiel des compétitions sportives aux Xes jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise les compétitions de Basket 3X3 en collaboration avec la Fédération Internationale de Basket-ball (FIBA), dans le respect de sa réglementation.

Les compétitions de basket 3X3 sont organisée sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par la FIBA.

Format de compétition

Les tournois de basket 3X3 opposeront douze (12) équipes nationales masculines de quatre (4) joueurs et douze (12) équipes nationales féminines et quatre (4) joueuses issues des Etats et gouvernements membres.

La compétition se déroulera sur quatre (4) jours de la manière suivante pour la compétition féminine et la compétition masculine :

- Un tour préliminaire avec quatre (4) poules de trois (3) équipes,
- Une phase finale : les deux (2) premières équipes de chaque groupe du tour préliminaire accèdent à la phase finale, qui comprend des quarts de finale, des demi-finales, un match pour la 3e place et une finale entre les vainqueurs des demi-finales.

Les équipes non qualifiées pour les quarts de finale joueront des matchs de classement afin de déterminer les places 9 à 12. Ce qui garantit au minimum trois (3) matchs par équipe.

Pour être autorisé à participer aux compétitions de basket 3X3 des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 à 35 ans le jour de la compétition.

Sélections et inscription

Processus de sélection

En concertation avec le ou la délégué.e technique désigné.e par la FIBA, le CIJF établit la liste des États et gouvernements sélectionnés pour participer au tournoi de basket 3X3 de la 10e édition des Jeux, en fonction du nombre d'inscriptions et du classement FIBA des fédérations au 1er décembre 2026.

En tant que pays hôte, l'Arménie est automatiquement qualifiée pour cette édition des Jeux de la Francophonie.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie peut inscrire quatre (4) joueurs pour la compétition masculine et quatre (4) joueuses pour la compétition féminine. Les listes seront vérifiées pour s'assurer de la conformité des athlètes au règlement, et serviront également à l'établissement des accréditations.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves de basket 3X3 ont lieu en plusieurs temps :

- Sélection des Etats ou gouvernements membres : **15 décembre 2026** ;
- Tirage au sort : **15 janvier 2027** ;
- Inscription nominative d'une liste élargie de dix (10) joueurs et dix (10) joueuses : **28 avril 2027** ;
- Sélection définitive de quatre (4) joueurs et quatre (4) joueuses par équipe : **28 juin 2027**.

Information générale

Affectation des arbitres

La FIBA désignera :

- Huit (8) arbitres internationaux et
- Un (1) arbitre superviseur.

La FIBA peut organiser un stage de formation pour les arbitres durant la compétition. Dans ce cas, quatre (4) arbitres formateurs seront désignés en plus des arbitres de la compétition par la FIBA. Les quatre (4) arbitres formateurs devront être logés au même endroit que les arbitres de la compétition.

BASKET FAUTEUIL 3x3

Le Basket fauteuil 3X3 sera inscrit pour la première fois au programme officiel des compétitions sportives des Xes Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise la compétition en collaboration avec la Fédération Internationale de Basket-ball fauteuil (IWBF) dans le respect de sa réglementation.

La compétition est organisée sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par l'IWBF.

Format de compétition

Les tournois de Basket fauteuil 3x3 opposeront douze (12) équipes nationales masculines de quatre (4) joueurs et douze (12) équipes nationales féminines et quatre (4) joueuses issues des Etats et gouvernements membres.

La compétition se déroulera sur quatre (4) jours de la manière suivante pour la compétition féminine et la compétition masculine :

- Un tour préliminaire avec quatre (4) poules de trois (3) équipes,
- Une phase finale : les deux (2) premières équipes de chaque groupe du tour préliminaire accèdent à la phase finale, qui comprend des quarts de finale, des demi-finales, un match pour la 3e place et une finale entre les vainqueurs des demi-finales.

Les équipes non qualifiées pour les quarts de finale joueront des matchs de classement afin de déterminer les places 9 à 12. Ce qui garantit au minimum trois (3) matchs par équipe.

Pour être autorisé à participer aux compétitions de basket fauteuil 3X3 des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 ans à 35 ans le jour de la compétition.

La classification des joueur.euses

Pour participer à une compétition, chaque joueur doit être en possession d'une carte d'identification officielle de classification de joueur délivrée par la Commission de Classification des Joueurs de l'IWBF.

Ces cartes peuvent être émises lors d'un tournoi officiel par le Panel de Classification des Joueurs nommé par l'IWBF, sur la base des observations des classificateurs, conformément aux principes énoncés dans le Manuel Officiel de Classification des Joueurs. Cette carte contient, entre autres, la valeur en points attribuée au joueur.

Selon les Règlements de Classification des Joueurs, cette valeur peut être

modifiée pendant le tournoi jusqu'au tour des éliminatoires. Les classifications valides des joueurs dans l'IWBF sont : 1.0, 1.5, 2.0, 2.5, 3.0, 3.5, 4.0 et 4.5.

À aucun moment pendant un match, la somme des valeurs en points des joueurs sur le terrain d'une équipe ne doit dépasser la limite de 8.5 points.

Sélections et inscription

Processus de sélection

En concertation avec le ou la délégué.e technique désigné.e par la IWBF, le CIJF établit, en fonction du nombre d'États et gouvernements inscrits, en tenant compte de la répartition géographique et selon les classements IWBF, la liste des États et gouvernements sélectionnés pour participer aux tournois de basket fauteuil 3X3 de la 10e édition.

En tant que pays hôte, l'Arménie est automatiquement qualifiée pour cette édition des Jeux de la Francophonie.

Au total, douze (12) équipes féminines et douze (12) équipes masculines seront sélectionnées et inscrites par leur État ou gouvernement.

Processus d'inscription

Chaque État ou gouvernement participant pourra inscrire quatre (4) joueurs pour la compétition masculine et quatre (4) joueuses pour la compétition féminine. Les listes seront vérifiées pour s'assurer de la conformité des athlètes au règlement, et serviront également à l'établissement des accréditations.

Les inscriptions pour les épreuves de basket fauteuil 3X3 ont lieu en plusieurs temps :

- Sélection des Etats et gouvernements membres : **15 septembre 2026** ;
- Tirage au sort : **29 octobre 2026** ;
- Inscription nominative d'une liste élargie de cinq (5) joueur.euses : **28 avril 2027** ;
- Sélection définitive de quatre (4) joueur.euses par équipe : **28 juin 2027**.

Informations générales

Affectation des arbitres

Dix (10) arbitres internationaux seront désignés par IWBF.

Pour chaque match la présence des Officiels Techniques suivant est requise :

- Un (1) officiel de table ;
- Un (1) superviseur ;
- Deux (2) arbitres.

Ils seront pris en charge durant la période des Jeux (hébergement, transport national et indemnités) par l'État hôte organisateur (CNJF).

La IWBF peut organiser un stage de formation pour les arbitres durant la compétition. Dans ce cas, quatre (4) arbitres formateurs seront désignés en plus des arbitres de la compétition par la FIBA.

FOOTBALL

La compétition de football des moins de 20 ans a été présente lors de toutes les éditions des Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise la compétition dans le respect de sa réglementation la Fédération Internationale de Football Association (FIFA).

La compétition est organisée sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par la FIFA.

Format de compétition

Le tournoi de football opposera huit (8) équipes nationales masculines de vingt (20) joueurs et huit (8) équipes nationales féminines et vingt (20) joueuses.

Le tournoi masculin et le tournoi féminin se dérouleront sur dix (10) jours.

Le format de qualification et de compétition des tournois de football sera précisé par le ou la délégué.e technique.

Pour être autorisé à participer aux compétitions de football des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 à 20 ans le jour de la compétition.

Sélections et inscription

Processus de sélection

En concertation avec le ou la délégué.e technique désigné.e par la FIFA, le CIJF établit, en fonction des inscriptions reçues, sur la base de critères géographiques et en tenant compte du dernier classement FIFA à disposition, la liste des États et gouvernements sélectionnés pour participer au tournoi de football de la 10e édition. Les huit (8) équipes qui seront retenues auront été engagées par leur État ou gouvernement et identifiées selon la répartition géographique définie par le ou la délégué.e technique.

En tant que pays hôte, l'Arménie est automatiquement qualifiée pour cette édition des Jeux de la Francophonie.

Si un continent n'enregistre pas le nombre d'équipes qui lui est attribué, le CIJF, pourra accepter des équipes supplémentaires des autres continents.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie peut inscrire vingt (20) joueurs pour la compétition masculine et vingt (20) joueuses pour la compétition féminine.

Sauf cas de force majeure, tout État ou gouvernement ayant engagé une équipe en football s'engage à régler au CIJF la somme de mille (1000) euros par

virement bancaire. Cette somme sera ensuite déduite des cotisations proportionnelles au moment de leur règlement.

Processus d'inscription

Chaque Etat ou gouvernement participant inscrit une liste élargie trente (30) joueurs et trente (30) joueuses parmi lesquels seront retenus les vingt (20) joueurs et vingt (20) joueuses participant à la compétition. Les vérifications de conformité des joueurs au règlement ainsi que l'établissement des accréditations seront faites sur la liste élargie des trente (30) joueurs et des trente (30) joueuses.

Les inscriptions pour les épreuves de football ont lieu en plusieurs temps :

- Sélection des Etats ou gouvernements membres : **15 septembre 2026** ;
- Tirage au sort : **29 octobre 2026** ;
- Inscription nominative d'une liste élargie de trente (30) joueur.euses : **28 avril 2027** ;
- Sélection définitive de vingt (20) joueur.euses par équipe : **28 juin 2027**.

Information générale

Affectation des arbitres

Chaque État et gouvernement participant doit inclure dans sa délégation un arbitre et deux arbitres assistants internationaux. Leurs noms seront transmis en même temps que ceux des athlètes participants au moment des inscriptions nominatives.

Le déplacement international est au frais de son État tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement, transport national et indemnités) sera à la charge de l'État hôte organisateur (CNJF).

JUDO

Le judo fait partie des disciplines présentes à chaque édition des Jeux de la Francophonie depuis leur création.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise la compétition de judo en collaboration avec la Fédération internationale de judo (FIJ), dans le respect de sa réglementation.

Les épreuves sont organisées sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par la FIJ.

Format de compétitions

Le tournoi de judo se tiendra sur quatre (4) jours et comprendra les épreuves suivantes :

- Compétition individuelle féminine ;
- Compétition individuelle masculine ;
- Compétition par équipes mixtes inter-nations.

Pour être autorisé à participer aux compétitions de basket fauteuil 3X3 des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 ans à 35 ans le jour de la compétition.

Compétitions individuelles

Ces compétitions individuelles comprendront sept (7) catégories de poids chez les hommes et sept (7) catégories de poids chez les femmes. Le nombre de combattants pour les hommes et les femmes est fixé à trente-deux (32) par catégorie de poids.

Hommes		Femmes	
Super léger	Jusqu'à 60 kg inclus	Super légère	+ 48 kg inclus
Mi-léger	+ 60 kg et jusqu'à 66 kg inclus	Mi-légère	+ 48 kg et jusqu'à 52 kg inclus
Léger	+ 66 kg et jusqu'à 73 kg inclus	Légère	+ 52 kg et jusqu'à 57 kg inclus
Mi-moyen	+ 73 kg et jusqu'à 81 kg inclus	Mi-moyenne	+ 57 kg et jusqu'à 63 kg inclus
Moyen	+ 81 kg et jusqu'à 90 kg inclus	Moyenne	+ 63 kg et jusqu'à 70 kg inclus
Mi-lourd	+ 90 kg et jusqu'à 100 kg inclus	Mi-lourde	+ 70 kg et jusqu'à 78 kg inclus
Lourd	+ 100kg	Lourde	+ 78 kg

La compétition fonctionnera en tableau avec double repêchage. Les têtes de

séries seront définies par le classement (« ranking list ») de la FIJ à la date du tirage au sort.

Le temps des combats est fixé à quatre (4) minutes avec « Golden Score » en accord avec la réglementation FIJ.

Compétition par équipes mixtes inter-nations

La compétition par équipes est réservée aux judokas, hommes et femmes, ayant participé à la compétition individuelle. Elle sera organisée selon les règles techniques et d'arbitrage de la FIJ. Chaque chef de délégation devra confirmer aux organisateurs le nom de ses athlètes engagés au plus tard la veille de la compétition. Seuls les athlètes ayant un motif valable tel qu'un problème médical une blessure, pourront être dispensés de cette compétition.

Les équipes seront mixtes et composées de ressortissants de différents États et gouvernements. Dans la mesure du possible, une même équipe ne comptera pas plus de deux (2) ressortissants d'un même État ou gouvernement.

La composition des équipes tiendra compte des résultats individuels : les combattant.e.s classé.e.s de la 1re à la 7e place à l'issue des compétitions individuelles seront réparti.e.s dans des équipes différentes afin d'assurer un équilibre sportif. Les autres participants seront ensuite répartis de manière aléatoire.

Chaque équipe sera composée de douze (12) judokas, soit six (6) hommes et six (6) femmes, à raison de deux (2) par catégories. Des remplaçants pourront être inclus si nécessaire. Un entraîneur, issu d'un État ou d'un gouvernement participant sera désigné pour encadrer chaque équipe.

Catégorie de poids :

Hommes	Femmes
-73 kg : jusqu'à 76.7 kg inclus	-57 kg : jusqu'à 59.9 kg inclus
-90 kg : plus de 73.0 kg jusqu'à 94.5 kg inclus	-70 kg : plus de 57.0 kg jusqu'à 73.5 kg inclus
+90 kg : plus de 90.0 kg	+70 kg : plus de 70.0 kg

Chez les hommes les athlètes des catégories -60 kg, -66 kg et -73 kg pourront combattre dans la catégorie -73 kg, ceux des catégories -73 kg, -81 kg et -90 kg dans la catégorie -90 kg, ceux des catégories -90 kg, -100 kg et +100 kg dans la catégorie plus +90 kg.

Chez les femmes les athlètes des catégories -48 kg, -52 kg et -57 kg pourront combattre dans la catégorie -57 kg, ceux des catégories -57 kg, -63 kg et -70 kg dans la catégorie -70 kg, ceux des catégories -70 kg, -78 kg et +78 kg dans la catégorie plus +78 kg.

Lors de la pesée une tolérance de poids de 5 % du poids requis sera accordée.

La compétition se jouera en tableau à double repêchage ou en poules, avec des combats de quatre (4) minutes et une prolongation en Golden Score si nécessaire. Le tirage au sort se fera sans tête de série.

En cas d'égalité de victoires, une catégorie sera tirée au sort. Le vainqueur du combat fera gagner son équipe.

L'ordre des combats sera déterminé pour chaque tour de compétition.

Inscriptions et qualifications

Processus de sélection

En concertation avec le ou la délégué.e technique désigné.e par la FIJ, le CIJF établit la liste des États ou gouvernements sélectionnés pour participer au tournoi de Judo de la 10^e édition des Jeux de la francophonie.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie est autorisé à inscrire un seul judoka, homme ou femme, par catégorie.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves de judo ont lieu en trois (3) temps :

- Inscriptions quantitatives (validation des quotas) : jusqu'au **28 février 2027** ;
- Inscriptions nominatives (liste longue) : jusqu'au **28 avril 2027** ;
- Inscriptions nominatives définitives (liste courte) : **28 juin 2027**.

Information générale

Affectation des arbitres

L'arbitrage se fera selon la réglementation de FIJ. Chaque État ou gouvernement ayant une délégation de judo de cinq (5) combattants et plus (hommes et femmes) doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié FIJ. Son transport international est à la charge de l'État ou du gouvernement participant tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement, transport national et indemnités) sera à la charge de l'État ou gouvernement hôte. Son nom sera transmis en même temps que ceux des judokas au moment des inscriptions nominatives.

Équipement spécifique Judo

Tout équipement utilisé pour les compétitions de Judo des Xes Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de la FIJ.

Les compétiteurs sont responsables d'apporter un judogi blanc et un judogi bleu. Ils seront contrôlés conformément aux règles de la FIJ.

HALTEROPHILIE

L'Haltérophilie fera son entrée au programme des Xes Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise la compétition en collaboration avec la Fédération Internationale d'Haltérophilie (IWF - International Weightlifting Federation) dans le respect des règlements en vigueur.

Les épreuves se dérouleront sous la supervision d'un délégué technique désigné par la IWF.

Format de compétition

Les épreuves d'haltérophilie se dérouleront en fonction du nombre de participants sur une durée maximale de cinq (5) jours.

Pour être autorisé à participer aux compétitions d'haltérophilie des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 à 35 ans le jour de la compétition.

La nouvelle réglementation IWF qui entrée en vigueur à partir du 1er juin 2025 sera appliquée à savoir, notamment : huit (8) catégories de poids de corps pour les hommes et huit (8) catégories de poids de corps pour les femmes.

Toutes les compétitions régies par le Règlement technique et de compétition de l'IWF doivent se dérouler dans les catégories et l'ordre suivants :

HOMMES

1	60kg
2	65kg
3	70Kg
4	75kg
5	85kg
6	95kg
7	110kg
8	+ 110kg

FEMMES

1	49kg
2	53kg
3	57kg
4	61kg
5	69kg
6	77kg
7	86kg
8	+86kg

Au cours d'une même compétition, un athlète ne peut concourir que dans une (1) seule catégorie de poids corporel.

Sélections et inscriptions

Processus de sélection

En concertation avec le délégué technique désigné par la IWF, le CIJF établit la liste des États ou gouvernements sélectionnés pour participer au tournoi d'échecs de la 10^e édition des Jeux de la Francophonie.

Pour être éligibles aux épreuves d'haltérophilie, en dehors des autres conditions et du critère d'âge, les athlètes doivent :

- Détenir une licence IWF validée pour l'année en cours ;
- Présenter un carnet de santé international en cours de validité et un certificat médical d'aptitude physique au sport de l'haltérophilie ;
- Satisfaire aux conditions de pesée.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie peut engager un maximum de huit (8) hommes et huit (8) femmes, avec une limite de deux (2) athlètes par catégorie de poids de corps.

Au cours d'une même compétition, un athlète ne peut concourir que dans une (1) seule catégorie de poids corporel.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves d'haltérophile ont lieu en trois (3) temps :

- Inscriptions quantitatives (validation des quotas) : jusqu'au **28 février 2027** ;
- Inscriptions nominatives (liste longue) : jusqu'au **28 avril 2027** ;
- Inscriptions nominatives définitives (liste courte) : **28 juin 2027**.

Informations générales

Affectation des arbitres

Seuls les Officiels techniques reconnus par l'IWF sont autorisés à officier lors des manifestations organisées sous son autorité. Les Officiels retenus ne doivent en aucun cas être impliqués dans l'entraînement, le coaching ou l'accompagnement des athlètes pendant la durée de la compétition.

Pour chaque plateau de compétition, la présence des Officiels techniques suivants est requise :

- Trois (3) membres du Jury ;
- Un (1) Directeur de compétition ;
- Trois (3) Arbitres ;
- Un (1) Contrôleur technique ;
- Un (1) Chief Marshal (chargé du contrôle des cartes d'athlètes) ;
- Un (1) Chronométreur ;

- Un (1) Secrétaire de compétition ;
- Un (1) Médecin de la compétition.

Afin de garantir la continuité des fonctions sur l'ensemble des journées et plateaux, chaque poste d'arbitrage devra être doublé. À ce titre, un minimum de vingt-quatre (24) Officiels techniques est requis pour couvrir l'ensemble de la manifestation.

Tous les Officiels techniques doivent être accrédités par l'IWF et justifier d'une expérience régulière dans les compétitions internationales officielles.

Aucun juge ou arbitre de niveau national ne pourra être mobilisé.

Aucune formation préalable ne sera dispensée dans le cadre de la compétition.

TENNIS DE TABLE

Le Tennis de table a figuré au programme de toutes les éditions des Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise la compétition en collaboration avec la Fédération Internationale de Tennis de Table (FITT) dans le respect de sa réglementation.

La compétition est organisée sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par la FITT.

Format de compétition

Les compétitions de tennis de table se dérouleront conformément à la réglementation de la FITT sur une durée de six (6) jours.

Pour être autorisé à participer aux compétitions de tennis de table des Xes Jeux de la Francophonie, les joueurs (Dames et Messieurs) doivent être âgés de 18 à 35 ans le jour de la compétition.

Les épreuves suivantes sont retenues :

- Compétition par équipe ;
- Simple Dames ;
- Simple Messieurs.

Déroulement des compétitions :

Compétitions individuelles : Simple Dames et Simple Messieurs

Les épreuves des simples Dames et Messieurs seront disputées au meilleur des cinq (5) manches dans toutes les phases.

Phase 1 : les joueur.euses sont réparti.e.s en groupes (en fonction du nombre de joueur.euses engagé.e.s) et joueront en système round robin. Les deux (2) premiers joueur.euses classé.e.s de chaque groupe sont qualifiés à la seconde phase.

Pour le placement des joueurs dans les groupes, le règlement de l'ITTF sera appliqué.

Phase 2 : Les deux (2) premier.ères joueur.euses classé.e.s de chaque groupe joueront pour le titre dans un tableau à élimination directe progressif jusqu'à la finale.

Le reste des joueur.euses classé.e.s de chaque groupe joueront dans un tableau à élimination directe dit « Tableau de consolation ou de classement ».

Compétition par équipe

L'épreuve par équipe se compose de deux parties en simple et une en double mixte et se joue dans l'ordre suivant :

- o Simple Dames ;
- o Simple Messieurs ;
- o Double mixte.

Toutes les parties de l'épreuve par équipe se disputent au meilleur des cinq (5) manches dans toutes les phases.

Le double mixte ne sera pas joué si l'une des deux équipes a déjà atteint le score de 2/0.

Epreuve des Doubles Mixtes

Un tableau à élimination directe sera utilisé pour le double mixte.

Pour le placement des doublettes dans le tableau, le règlement de l'ITTF sera appliqué.

La compétition par équipes se joue en deux (2) phases :

Phase 1 : les équipes sont réparties en groupes (en fonction du nombre de pays engagés) et joueront en système round robin. Les deux premières équipes classées de chaque groupe sont qualifiées à la seconde phase.

Pour le placement des équipes dans les groupes, le règlement de la FITT sera appliqué.

Phase 2 : les équipes qualifiées de la première phase joueront dans un tableau à élimination directe progressif jusqu'à la finale.

Sélections et inscriptions

Processus de sélection

En tant que pays hôte, l'Arménie est automatiquement qualifiée pour cette édition des Jeux de la Francophonie.

Les modalités d'attribution des places restant à pouvoir pour le tournoi seront déterminées par une commission mixte ITTF/CIJF en liaison avec la Francophonie Pongiste Internationale en fonction du nombre d'équipes préinscrites.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie a la possibilité d'engager deux (2) joueurs : une (1) femme et un (1) homme. Aucun remplaçant ne sera accepté.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves de tennis de table ont lieu en trois (3) temps :

- Inscriptions quantitatives (validation des quotas) : **jusqu'au 28 février 2027** ;
- Inscriptions nominatives (liste longue) : jusqu'au **28 avril 2027** ;
- Inscriptions nominatives définitives (liste courte) : **28 juin 2027**.

Information générale

Affectation des arbitres

Chaque État et gouvernement doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié par l'ITTF. Son nom sera transmis en même temps que ceux des joueurs au moment des inscriptions nominatives.

Son transport international est à la charge de l'État ou du gouvernement participant tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (transport national, hébergement et indemnités) sera à la charge de l'État hôte organisateur (CNJF).

LE BREAKING

Le Breaking sera introduit pour la première fois au programme des Xes Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise la compétition en collaboration avec la World Dance Sport Federation (WDSF) dans le respect de sa réglementation.

La compétition est organisée sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par la WDSF.

Format de compétition

Les compétitions de Breaking se dérouleront sur une durée globale de trois (3) jours.

Pour être autorisé à participer aux compétitions de Breaking des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 à 35 ans le jour de la compétition.

Les compétitions individuelles, les Round Robin (BRRM, page 25) consisteront en une phase de poules suivie des finales, sur une durée de deux (2) jours.

La compétition par équipe, Bonny and Clyde, se déroulera sur une journée, dans un format éliminatoire et accueillera trente-deux (32) participants : seize (16) B-Boys et seize (16) B-Girls.

Le format définitif sera établi lors d'une réunion technique au plus tard 24h avant la compétition. La répartition des poules sera réalisée en fonction du classement / « ranking » international.

Epreuves

Les épreuves suivantes sont retenues :

- B-Boys : seize (16) participants ;
- B-Girls : seize (16) participantes ;
- Bonny and Clyde round : seize (16) équipes composée d'un homme et d'une femme.

Le règlement du Breaking pour les Jeux de la Francophonie peut être adapté pour l'occasion et publié deux (2) mois avant l'événement. Il pourra inclure des adaptations du BRRM.

Déroulement des compétitions :

Round Robin

Durant le Round robin, chaque phase aura une durée maximum de trois (3) heures dont six (6) passages d'une (1) minute par danseur.euse.

Les huit (8) meilleurs candidats se qualifieront pour les phases finales qui se dérouleront sur une durée maximale de deux heures et trente minutes (2h30) soit neuf (9) passages d'une (1) minute par danseur.euse.

Bonny and Clyde

Pour le Bonny and Clyde qui opposera le Top 16, basé sur le classement international, il n'y aura pas de tour préliminaire. Les équipes s'affronteront dans une compétition éliminatoire d'une durée de trois heures et trente minutes (3h30) dont seize (16) passages par équipes : 5 rounds top 4 et 5 round finale.

Sélections et inscriptions

Processus de sélection

En tant que pays hôte, l'Arménie est automatiquement qualifiée pour cette édition des Jeux de la Francophonie.

Les modalités d'attribution des places restantes seront déterminées par une commission mixte WDSF/CIJF en concertation avec les instances francophones du Breaking. Le classement international (« ranking ») sera privilégié pour définir la liste définitive des participants.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie peut inscrire un (1) homme (B-boy) et une (1) femme (B-girl). Aucun.e remplaçant.e ne sera accepté.e.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves de breaking ont lieu en trois (3) temps :

- Inscriptions quantitatives (validation des quotas) : jusqu'au **28 février 2027** ;
- Inscriptions nominatives (liste longue) : jusqu'au **28 avril 2027** ;
- Inscriptions nominatives définitives (liste courte) : **28 juin 2027**.

Informations générales

Affectation des juges

Les Officiels seront nommés par la WDSF en suivant la procédure de négociation de confidentialité avec le Comité Local d'organisation (LOC). Les juges seront sélectionnés parmi différents pays, en tenant compte de la représentativité des genres.

Tous les Officiels doivent disposer d'une licence WDSF valide au moment de leur nomination et le jour de la compétition.

Pour la compétition, la présence des Officiels techniques suivants est requise :

- Neuf (9) Juges ;
- Un (1) Juge principal ;
- Un (1) Président de jury ;
- Deux (2) DJs ;
- Deux (2) MCs (un local et un international).

Les critères d'évaluation des épreuves sont conformes au système officiel WDSF soit technique, vocabulaire, exécution, musicalité et originalité (BRRM, page 33).

Le règlement du Breaking pour les Jeux de la Francophonie peut être adapté pour l'occasion et publié deux (2) mois avant l'événement. Il pourra inclure des adaptations du BRRM.

Matériel et conditions techniques

Le pays organisateur doit se conformer aux spécifications techniques et logistiques détaillées dans la section 7 du BRRM.

Une attention particulière doit être apportée au son et à la lumière.

ECHECS

Les Echecs seront intégrés pour la première fois au programme des Xes Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) organise la compétition en collaboration avec l'Association Internationale des Échecs Francophones (AIDEF), conformément à la réglementation de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).

La compétition sera placée sous la responsabilité d'un.e délégué.e technique désigné.e par la FIDE.

Format de compétition

Les compétitions d'échecs se dérouleront conformément à la réglementation de la FIDE sur une durée de neuf (9) jours.

Les épreuves suivantes sont retenues :

- Tournoi par équipes ;
- Tournoi individuel de parties « Rapides » ;
- Tournoi individuel de parties « Blitz ».

Pour être autorisé à participer aux compétitions d'échecs des Xes Jeux de la Francophonie, les participants (hommes et femmes) doivent être âgés de 18 à 35 ans le jour de la compétition.

Tournoi par équipes

- Le format sera mixte, chaque équipe étant constituée d'un homme et d'une femme.
- Il se jouera en neuf (9) rondes en système suisse d'appariement.
- Chaque joueur disposera de 1h30 pour toute la partie, avec un incrément de trente (30) secondes par coup.
- Deux journées comporteront des rondes doubles, la compétition s'étalant ainsi sur sept (7) jours.

En cas d'égalité, l'arbitre en chef déterminera le système de départage avant le début du tournoi.

Le tournoi sera homologué pour le classement ELO FIDE classique au 1er septembre 2027.

Tournoi individuel de parties « Rapides »

- Deux compétitions distinctes seront organisées : une pour les hommes et une pour les femmes.
- Le tournoi se jouera en sept (7) rondes en système suisse d'appariement.
- Chaque joueur disposera de vingt-cinq (25) minutes par partie, avec un

- incrément de dix (10) secondes par coup.
- Le tournoi se déroulera sur une seule journée.

En cas d'égalité, l'arbitre en chef déterminera le système de départage avant le début du tournoi.

Le tournoi sera homologué pour le classement ELO FIDE Rapide à partir du 1er septembre 2027.

Tournoi individuel de parties « Blitz »

- Deux compétitions distinctes seront organisées : une pour les hommes et une pour les femmes.
- Le tournoi se jouera en onze (11) rondes en système suisse d'appariement.
- Chaque joueur disposera de cinq (5) minutes par partie, avec un incrément de trois (3) secondes par coup.
- Le tournoi se déroulera sur une seule journée.

En cas d'égalité, le système de départage sera défini par l'arbitre en chef avant le début du tournoi.

Le tournoi sera homologué pour le classement ELO FIDE Blitz au 1er septembre 2027.

Sélections et inscriptions

Processus de sélection

En concertation avec le ou la délégué.e technique désigné.e par la FIDE, le CIJF établit la liste des États ou gouvernements sélectionnés pour participer au tournoi d'échecs de la 10^e édition des Jeux de la francophonie.

Engagement

Chaque État ou gouvernement membre de la Francophonie est autorisé à inscrire une équipe composée d'un homme et d'une femme.

Processus d'inscription

Les inscriptions pour les épreuves d'échecs ont lieu en trois (3) temps :

- Inscriptions quantitatives (validation des quotas) : **jusqu'au 28 février 2027** ;
- Inscriptions nominatives (liste longue) : **jusqu'au 28 avril 2027** ;
- Inscriptions nominatives définitives (liste courte) : **28 juin 2027**.

Informations générales

Arbitrage

La désignation des arbitres sera faite par la FIDE en collaboration avec la Fédération Arménienne des Échecs et l'Association Internationale des Échecs Francophones.

Le corps arbitral sera composé de :

- Un (1) Arbitre en chef,
- Deux (2) Arbitres adjoints,
- Un Assistant technique.

Les arbitres veilleront à l'application stricte des règles de fair-play.

L'assistant technique s'occupera de l'installation des échiquiers électroniques et de la diffusion des parties en direct sur internet.

Matériel et conditions techniques

Le matériel de jeu (échiquiers électroniques, pièces, pendules, feuilles d'annotation et stylos) sera fourni par la FIDE ou la Fédération Arménienne des Échecs.

**COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA
FRANCOPHONIE (CIJF) ORGANISATION
INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)**

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris

(France) Téléphone : +33 (0)1 44 37

33 56 cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org